

## PROCEDURE DE DEMANDE DE DEROGATION AU PERIMETRE SCOLAIRE

Ecole de Secteur vers Ecole d'Accueil

Télécharger un formulaire de dérogation sur le site de la  
mairie de Miribel

Compléter le formulaire et joindre tous les justificatifs  
nécessaires

Prendre RDV avec le(a) directeur(trice) de l'école de  
secteur pour validation de la demande.

### Dérogation externe\*

Prendre RDV avec le(a) directeur(trice) de  
l'école d'accueil pour validation de la  
demande

Faire valider la demande de dérogation par  
la mairie de secteur

Remettre la demande de dérogation à  
la mairie d'accueil

La demande est étudiée en commission de  
dérogation fin avril 2023

A l'issue de la commission de dérogation,  
l'avis de décision est envoyé par mail à la  
famille.

### Dérogation interne\*

Prendre RDV avec le(a) directeur(trice) de  
l'école d'accueil pour validation de la  
demande

Déposer le dossier en mairie avant le 21 avril  
2023.

La demande est étudiée en commission de  
dérogation fin avril 2023

A l'issue de la commission de dérogation,  
l'avis de décision est envoyé par mail à la  
famille, accompagné du certificat de pré-  
inscription scolaire.

\*Dérogation externe : transfert entre écoles de différentes communes

\*Dérogation interne : transfert entre écoles de Miribel